



Cohabitation avec le castor et autres animaux fouisseurs: surveillance et entretien

1. Situation initiale

Le castor et les autres animaux fouisseurs, tels que le blaireau, le renard, le rat musqué et le ragondin, peuvent être à l'origine de problèmes affectant les installations ferroviaires et compromettant le bon fonctionnement de l'exploitation. La suppression de ces écarts est une tâche transversale devant être menée conjointement pour les installations Voie ferrée, Génie civil et Nature et risques naturels. L'objectif est double : non seulement garantir la sécurité et la disponibilité de l'exploitation ferroviaire grâce à un système de surveillance, une planification prévoyante et des mesures de protection ciblées, mais aussi préserver l'espace de vie du castor, qui constitue une espèce protégée, ainsi que celui des autres animaux fouisseurs.

2. Personnes concernées et tâches au sein des CFF

Inspecteurs des voies	Surveillance des abords des voies
Responsables des installations Nature	Surveillance au sein de la bande de sécurité (en accordant une attention particulière aux arbres)
Responsables des installations Génie civil	Décisions relatives aux mesures techniques standard et mise en œuvre
Propriétaires des installations Voie ferrée (infrastructure et géotechnique)	Définition de la marge de tolérance (conformément aux diagrammes du Plan d'intervention Castor , illustrations 3 et 4)
Propriétaires des installations Génie civil (ouvrages en terre)	Définition des standards pour les ouvrages en terre (notamment instructions de travail, prescriptions d'entretien, catalogues des écarts) et financement des mesures
Propriétaires des installations Nature et risques naturels	Direction spécialisée Animaux sauvages (notamment nouvelles mesures d'ordre technique, questions juridiques/décisions cantonales)

→ Les agriculteurs et les personnes qui vivent le long des lignes de chemin de fer constituent un système de préalerte très efficace, en particulier dans les zones sensibles et potentiellement sensibles.

3. Situation sur le terrain

Selon Catalogue IB des écarts (prochainement au « Fachwürfel »)



Fouissage de castors et blaireaux

Retenue d'eau

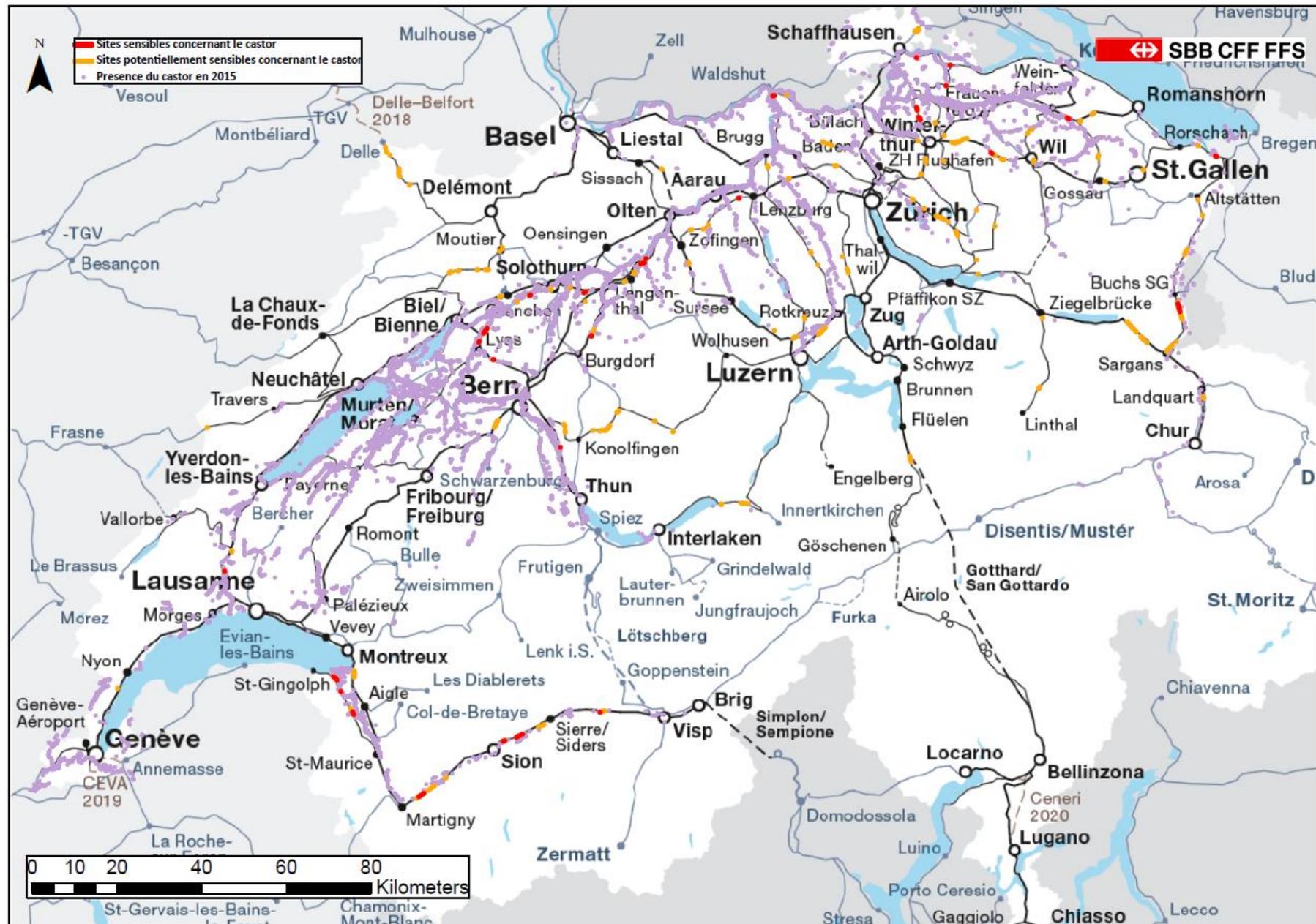
Arbre

→ Les sites suivants offrent des conditions idéales pour...

- le castor: ouvrages en terre avec arbustes et arbres, parallèles à des ruisseaux et jouxtant des terres agricoles.
- le blaireau: talus se prêtant au fouissage, à proximité de haies et de forêts. Le blaireau évite uniquement les étendues découvertes sans refuge possible.
- le renard: plus fréquent que le blaireau en terrain découvert. Besoins identiques au demeurant.

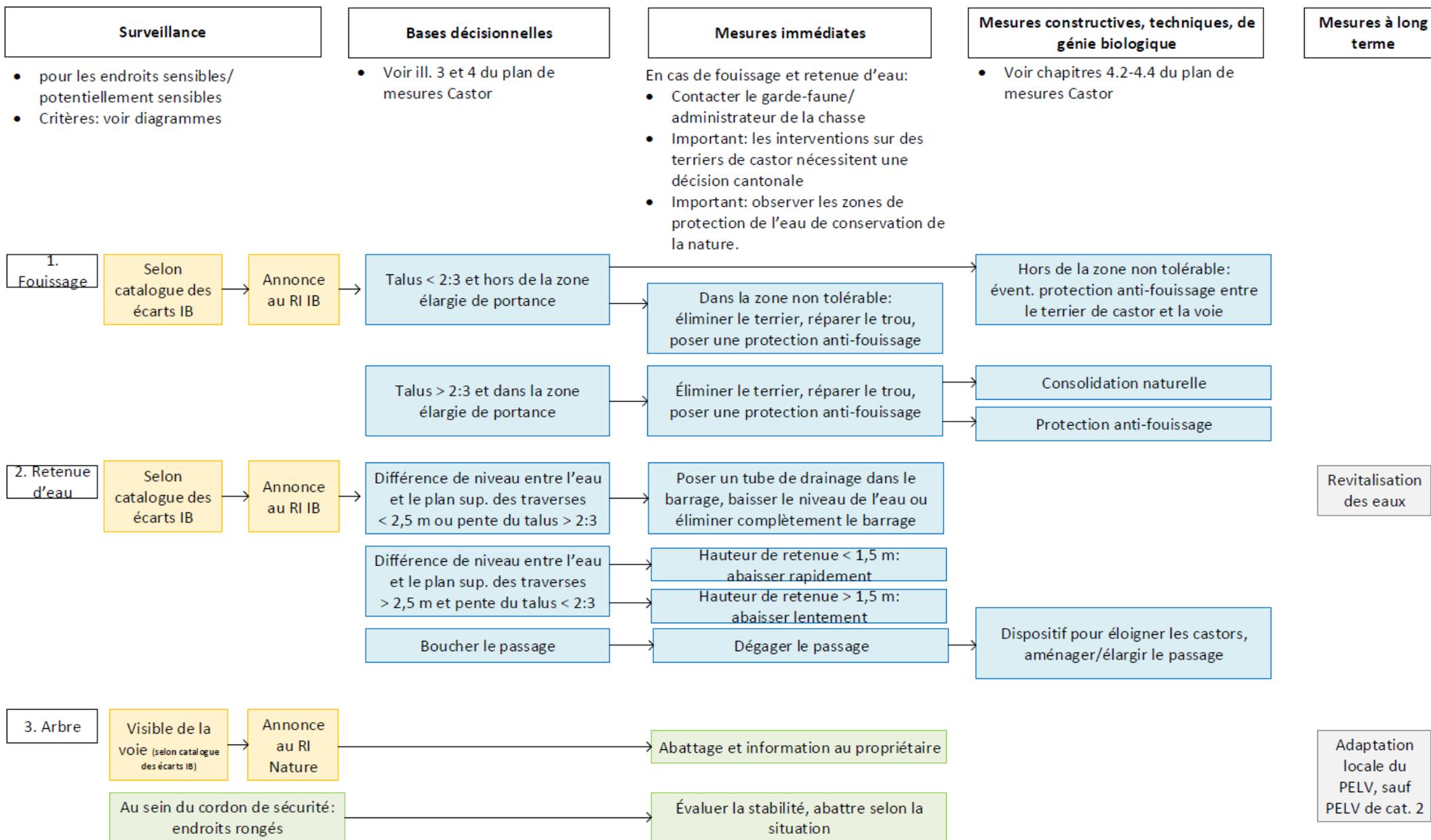
4. Sites sensibles et potentiellement sensibles colonisés par le castor

- Sites sensibles, où des castors avaient réellement colonisé en 2015 des cours d'eau et plans d'eau situés à proximité de lignes des CFF ou bien où des castors vivaient dans un périmètre d'un kilomètre au plus : 16 ruisseaux avec 27 endroits à surveiller. Il existe des fiches pour ces sites ([voir plan d'intervention Castor](#))
- Sites potentiellement sensibles avec les cours d'eau et plans d'eau ont été recoupés avec la zone tampon de 15 m autour du réseau ferroviaire : 120 ruisseaux avec 284 endroits à surveiller. Les endroits en question sont consignés dans la DfA.



5. Processus de gestion

(Responsabilités : orange = inspecteur des voies, bleu = RI Génie Civil, vert = RI Nature, gris = LCM respectif)



➔ Le déplacement de castors, le tir de blaireaux et le bétonnage des terriers ne représentent que des mesures à court terme. Il est nécessaire de planifier et mettre en œuvre des mesures à long terme (par exemple de prévention du fouissage), en tenant compte des coûts du cycle de vie et de la catégorie de réseau.

6. Bases

Recensement des écarts :

- Fiches des sites Castor pour les endroits sensibles
- Carte des endroits sensibles et potentiellement sensibles
- Catalogue IB des écarts avec degrés d'urgence
- R RTE 21110 Infrastructure et ballast. [Lien](#)
- URL sur l'inspection des ouvrages en terre. [Lien](#)
- Instruction de travail sur l'inspection principale et la maintenance d'ouvrages en terre. 1.4.2018, I-AT-KBN-IBW. [Lien](#)

Outils de saisie :

Écarts pour le fouissage et la retenue d'eau:

- ZMON jusqu'à fin 2018
- APU à partir de 2019

Écarts pour les arbres :

- IVEG (via le RI Nature)

Bases décisionnelles :

Conformément au [plan d'intervention de castor](#)

- Diagramme Mesures immédiates : ill. 3 et 4
- Mesures : chapitres 4.2-4.4, p. 12 et suiv.

Propriétaire: I-AT-KBN-NNR, Karin Hilfiker